



HAL
open science

Répondre à des situations d'urgence : la construction chaotique de réseaux de solidarité

Fabien Tarrit

► **To cite this version:**

Fabien Tarrit. Répondre à des situations d'urgence : la construction chaotique de réseaux de solidarité. Les Cahiers de l'atelier, 2018, Migrations : construire des ponts, pas des murs, 557. halshs-03643091

HAL Id: halshs-03643091

<https://shs.hal.science/halshs-03643091>

Submitted on 15 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain

Répondre à des situations d'urgence : la construction chaotique de réseaux de solidarité (Reims)

Il faut soit être dépourvu d'humanité, soit avoir un sens déplacé de la provocation, pour affirmer, comme le fait le ministre de l'Intérieur Collomb, que « *les migrants aussi font du benchmarking pour regarder les législations à travers l'Europe* » (Sénat, 30 mai). S'il peut sembler surprenant que de tels propos n'aient pas fait l'objet d'une vaste condamnation morale, il apparaît qu'ils s'inscrivent dans une incapacité, ou une absence de volonté, des États (français mais aussi européens et américain) à donner la priorité aux droits humains sur les logiques d'exclusion. Cela prend la forme de lois de plus en plus restrictives (en l'espèce la Loi Asile et immigration), mais aussi de pratiques de moins en moins conformes à la législation. Par chance, ou plutôt parce que l'humanité est ainsi faite qu'il existe des personnes faisant usage de leur propre capacité de discernement pour comprendre que la loi n'est pas nécessairement synonyme de réalisation de principes moraux supérieurs, des collectifs se regroupent pour faire face à ces situations. Les raisons de l'émergence de ces regroupements sont extrêmement variées, de la réaction émotive et compassionnelle à l'engagement politique réfléchi en passant par une multitude de motivations reposant largement sur le besoin d'humanité. Parmi les bénévoles et les militants, se dessinent plusieurs modes d'action, qui se situent entre deux pôles dont la force repose sur la complémentarité : d'une part le soutien quotidien, le contact et la chaleur humaine, souvent en substitution aux autorités défaillantes, en négociant parfois avec elles pour obtenir un soutien ; d'autre part la confrontation politique, avec la création d'un rapport de force à même de contraindre les autorités à respecter les droits humains.

L'expérience vécue à Reims depuis fin 2016 est une illustration de la variété de ces pratiques. Elle n'est pas plus particulière qu'ailleurs, elle n'est pas banale non plus. Elle met en scène l'association entre des parcours cabossés par les événements, tant la détresse de l'exil est immense, et des volontés humaines s'indignant du sort qui est fait à ces personnes. C'est sur l'initiative d'Utopia 56 qu'à l'automne 2016 se sont rencontrées plusieurs personnes, souvent associées à des organisations (surtout associatives), pour se coordonner afin de répondre à l'urgence exprimée par les besoins des exilés. S'est ainsi constitué le Collectif 51 de soutien aux exilés puis ultérieurement le Collectif Reims exil solidarités. C'est à dessein que le terme d'exil a été choisi pour éviter l'ambiguïté du terme migrants qui peut laisser penser que les personnes se déplacent par choix. Le premier acte officiel fut un courrier aux élus de la région, et la quasi-absence de réponse témoigne avant tout de l'intériorisation par les élus, peut-être par désintérêt, par calcul électoral, par racisme... d'une absence de préoccupation pour des populations en situation de détresse. Pendant plusieurs mois le Collectif a financé l'hébergement à l'hôtel d'une vingtaine de personnes, des Albanais, des Arméniens, des Sénégalais, des Russes... en entière substitution aux pouvoirs publics. Chaque jour, plusieurs personnes préparaient un repas, servi par des membres du Collectif. La prise de contact fut lente et progressive, en raison à la fois de la barrière linguistique et du poids de leur exil dont on peut difficilement concevoir les souffrances. Au bout de plusieurs mois les ressources s'épuisent. Le 1^{er} mars 2017 est organisé un rassemblement devant le palais de justice et le soir, face au froid de cette fin d'hiver, à la pluie et à l'obscurité, une petite dizaine de tentes sont installées devant le Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA). Tous sont en cours de demande d'asile, à une certaine étape du processus. Ils ont pourtant à ce titre droit à un hébergement, mais ils n'ont pas le droit de travailler (c'est pour cette raison qu'ils touchent une allocation mensuelle, cependant elle ne dépasse pas 350 euros).

Là encore la solidarité s'organise et c'est quotidiennement que des bénévoles servent le repas du soir – des structures sont prévues pour le petit déjeuner et le déjeuner –, avec à chaque fois le déchirement de partir, de rentrer au chaud en sachant qu'ils vont dormir dans ces conditions inhumaines, sans perdre la conviction que l'État se place en situation illégale en refusant de loger ces personnes, qui pourtant appellent tous les jours le numéro d'hébergement d'urgence (115). Une clé est de gagner en visibilité, c'est pourquoi nous interpellons les médias locaux (télévision, radio, presse écrite) ; ils répondent présents, avec un regard parfois bienveillant, parfois méfiant. Des liens se nouent, des cours

de français s'organisent, un réseau d'entraide se constitue. C'est un jour de fin du printemps, sur la demande du logeur social propriétaire de cet espace et ne souhaitant pas que les invités d'une inauguration prestigieuse puissent être choqués par la présence de tentes, que la police pour les déloger. C'est grâce à la présence de militants, rapidement avertis, que la décision est rapidement prise d'organiser une manifestation devant la sous-préfecture (avec le soutien d'organisations syndicales et politiques) et de déplacer les tentes de quelques mètres, sur un parc municipal. Des tentes sont installées, les familles sont visibles, l'équipe de bénévoles se renforce, le soutien s'organise de plus en plus efficace, une cabane est construite, puis des toilettes sèches... La vie reste toujours très difficile pour les exilés, mais on peut imaginer – ou du moins espérer – qu'elle est moins insupportable que s'ils étaient entièrement isolés, d'autant que la chaleur de l'été rend leur situation moins pénible. C'est à la fin de l'été qu'une association de résidents, peut-être en mal de notoriété, se fait remarquer par une lettre publique écœurante affirmant que les habitants sont dérangés par cette présence. C'est visiblement erroné puisque l'une des résidentes répond – tout aussi publiquement – n'avoir aucun désagrément. Reste que cette lettre publique d'indignation, qui n'a rien à envier à nombre de lettres de délation crapuleuses, à laquelle s'ajoute un caractère raciste à peine dissimulé, est concomitante à une intervention de l'adjoint au maire chargé du logement faisant état d'une filière d'immigration clandestine. Ceci laisse présager une intervention policière proche. C'est pour cette raison que les bénévoles et militants, en concertation avec la quarantaine de migrants présents, décident d'installer les tentes sur le campus de l'université à quelques dizaines de mètres du parc. Au bout de trois jours, après la fermeture du campus décidée dans l'urgence par le président de l'université, après deux assemblées générales regroupant les acteurs de l'opération, avec un soutien massif des étudiants et des enseignants, après une tentative maladroite de concertation de la part du président de l'université, après une couverture médiatique nationale et internationale, après un rassemblement de plusieurs centaines de personnes devant la sous-préfecture, la totalité des personnes présentes sur le camp sont relogées.

Toutefois, si ce relogement est une victoire, non seulement il se fait dans des conditions très précaires – plutôt que de réquisitionner des logements vides, la Préfecture oblige certains d'entre eux à dormir à même le sol à l'Armée du Salut –, il ne règle absolument pas les questions d'hébergement des demandeurs d'asile, et leurs droits plus généralement. Il n'a pas fallu attendre une semaine pour que de nouvelles tentes s'installent dans le parc, avec une nouvelle arrivée d'exilés. La solidarité s'organise de nouveau, en les aidant à participer à des manifestations populaires, en médiatisant leur situation, par des voies traditionnelles mais aussi avec le Festival des solidarités. L'hiver approchant la discussion entre les bénévoles porte sur la recherche de nouveaux modes d'hébergement. Le squat est envisagé, dans des immeubles vides, dans un gymnase, puis un riche et philanthrope propriétaire immobilier propose de mettre un immeuble à disposition des exilés. Cela ne règle pas la situation de ces personnes, d'autant que les liens de cet homme avec la mairie de Reims laissent concevoir une logique de substitution aux devoirs de l'État, mais on ne peut que se réjouir qu'elles soient abritées.

Des liens de fraternité sont créés entre militants et exilés. Une illustration particulièrement évidente est la création d'un groupe de musiciens composé de deux bénévoles français et de deux exilés albanais. Ils se sont produits en concert dans plusieurs cafés et salles de spectacle avec un réel succès auprès des spectateurs, non seulement dans une logique militante visant à aider les migrants mais aussi pour les qualités artistiques réelles du groupe.

Fabien Tarrit

Reims, le 11 juin 2018